

**A RENVoyer COMPLÉTÉ ET AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 PAR EMAIL À**  
[BW@natagora.be](mailto:BW@natagora.be)

Liste électorale : Ecolo Chastre  
Adresse email : [ecolo.chastre@gmail.com](mailto:ecolo.chastre@gmail.com)

## **Nos questions**

---

### **Questions générales**

1. Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

La protection de l’environnement et la sauvegarde de la biodiversité est un des points importants de notre programme pour les communales.

Nous souhaitons en effet : (extraits de notre programme - <https://chastre.ecolo.be/2018/09/15/programme-ecolo-chastre-pour-chastreautrement/>)

### **1. Préserver la ruralité**

1. *Donner une place plus grande aux espaces partagés (notamment dans les nouveaux lotissements, les places de village)*
2. *Recenser ce qui existe et le préserver : poumons verts, sentiers...*
3. *Stop au gaspillage de l’espace, maintien des bonnes terres agricoles*
4. *Maintenir les espaces verts, les développer (haies, arbres, zones forestières), garantir des replantations d’arbres après abattage d’arbres hautes tiges*
5. *Protéger les lieux naturels en danger /les arbres remarquables (poursuivre leur inventaire)*
6. *Protéger les prairies de fauche, les prairies à pâturer (par ailleurs puits de carbone efficaces)*
7. *Créer des vergers collectifs, des potagers collectifs ; aménager des zones didactiques (parcs et bois communaux)*
8. *Installer des plantes mellifères, planter des espèces indigènes, revoir des règlements en ce sens*
9. *Installer des ruchers dans les espaces publics*
10. *Soutenir et renforcer le PCDN pour recréer le maillage écologique et développer la biodiversité*

11. *Aménager le bois communal de Saint-Géry et sa zone humide comme lieu à vocation de loisirs et pédagogique*
12. *Réaménager la mare de la maison communale*
13. *Valoriser les parcelles non utilisées (pour des composts, des poulaillers collectifs, des réserves mellifères et des lieux pour la faune et la flore sauvage)*
14. *Relancer la convention « Combles et clochers » signée par la commune de Chastre en 1996*
15. *Valoriser le Bois de l'Ermitage et la réserve naturelle domaniale qu'il abrite*
16. *Gérer de manière dynamique (tailles, replantations, ...) les tilleuls de la drève entre l'église et la maison communale à Chastre*

## **2.2. Aménagement du territoire**

17. *Revoir le schéma de développement communal afin qu'il réponde aux enjeux en matière d'énergie, de mobilité, de protection de la ruralité et de la biodiversité*  
*(...)*
18. *Revoir la biodiversité des plateaux : MAE (mesures agro-environnementales, bandes aménagées) ; lutter contre l'érosion, assurer la meilleure protection contre coulées de boue et inondations en amont, installer des fascines*
19. *Réhabiliter les sentiers, les chemins comme parcours utiles et comme parcours de loisirs*
20. *Réaménager l'espace naturel de la Fontaine Saint-Géry et réhabiliter les autres points d'eau (comme l'ancienne pompe publique du vieux chemin de l'Église à Villeroux, la fontaine rue des Combattants à Blanmont, la fontaine rue Par delà l'Eau à Chastre)*
21. *Protéger des dérives des pesticides les écoles, les crèches et les terrains de sport en bordure de champs cultivés, par des haies, des prés (fleuris) ou des cultures bio*
22. *Cimetières nature : poursuivre en expliquant la gestion différenciée et en associant les écoles, les familles et les voisins des cimetières dans les aménagements enherbés et fleuris, se diriger vers une commune sans pesticide (Plan Bee)*  
*(...)*
23. *Améliorer la qualité des cours d'eau*
24. *S'impliquer, davantage, avec les pêcheurs, dans le contrat de rivière (...)*

2. Êtes-vous prêts à soutenir les activités du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ?

Bien sûr, Cfr le point 10 ci dessus

Les membres de la locale sont d'ailleurs des chevilles ouvrières du PCDN !  
La mise en place d'une ODR permettrait de renforcer les moyens du PCDN, de même que la relance d'un projet GAL à (re)déposer

3. Envisagez-vous de favoriser la protection et la restauration du maillage écologique comme par exemple la plantation de haies vives au sein des zones rurales de l'entité ?

Oui, voir ci -dessus, points 4 et 10

4. Prênez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et des espaces communaux ? Si tel est déjà le cas, comptez-vous élargir son application ainsi que ses meilleures pratiques (dates plus tardives, exportation de la fauche...)

OUI, la gestion différenciée est déjà partiellement mise en œuvre, il faut la consolider, la faire accepter et reconnaître par les riverains et l'élargir autant que possible

### Aménagement du territoire

1. Dans le cadre du nouveau Code de Développement territorial, les communes ont la possibilité d'établir un schéma de développement communal pour l'ensemble de son territoire et un ou des schémas d'orientation local pour des parties de son territoire. Êtes-vous prêts à élaborer de tels outils sur votre commune qui intégrera une " carte du réseau écologique " (sites de haute valeur biologique et liaisons écologiques entre ces sites) ?

Oui, voir le point 17 ci dessus : *Revoir le schéma de développement communal afin qu'il réponde aux enjeux en matière d'énergie, de mobilité, de protection de la ruralité et de la biodiversité*

Le schéma de structure date de 2008, il est temps de le revoir.

La carte du réseau écologique, telle que proposée par Ecolo a la région wallonne (résolution 1133) est un des outils structurants en la matière

2. Êtes-vous prêts, ensuite, à faire de cette carte du réseau écologique une référence dans l'analyse des futurs projets de développement territorial sur le territoire communal ?

Si cet outil est bien présent dans le SDC, cela s'impose...

### La préservation de la biodiversité

1. En ce sens, seriez-vous prêts à adapter le guide communal d'urbanisme pour favoriser le maintien de haies vives indigènes (période de taille, etc.) ?

Avec l'aide de l'écoconseiller, le service travaux pourrait bien, dans le cadre du SDC, adapter le GCU

2. Pourriez-vous identifier les zones humides qui jouent le rôle de bassin d'orage naturel et zones refuges pour la biodiversité afin de les intégrer à la carte du réseau écologique du schéma de développement communal ou du schéma d'orientation local ?

Cet inventaire est sans doute en grande partie fait dans le cadre du PCDN, il faudra l'adapter en tenant compte notamment de l'urbanisation (risque d'artificialisation des terres et imperméabilisation des sols), du réchauffement climatique mais aussi de l'évolution des pratiques agricoles

3. Soutiendrez-vous la création ou l'agrandissement de réserves naturelles sur le territoire communal ?

L'enjeu sera sans doute certainement de préserver et de renforcer celles qui existent

### Chasse

1. En qualité de gestionnaire de la commune/ville, seriez-vous prêt à intégrer dans les cahiers de charge d'octroi des territoires de chasse " l'interdiction du nourrissage du gibier " sur le territoire concerné ? ([consulter la position de Natagora sur le sujet](#))

Cette question ne se pose pas à Chastre, à moins que le sanglier n'arrive jusqu'ici, mais dans ce cas, oui, bien sûr. Comme le demande Ecolo depuis des années en Wallonie

2. De même, dans ces cahiers, seriez-vous prêts à conditionner l'autorisation " des lâchers massifs de petits gibiers tels que faisans, canards et autres espèces chassables " que dans le cadre de l'élaboration de projets de repeuplements d'espèces indigènes (au sens de la loi sur la conservation de la nature) combinés à des efforts d'amélioration de leur biotope ? Idéalement, ces projets devraient être menés à l'échelle du territoire couvert par un ou plusieurs conseils cynégétiques.

Cette question ne se pose pas à Chastre

### Urbanisme

Etes-vous disposés à intégrer des aménagements en faveur de la biodiversité (aménagements pour chauves-souris, nichoirs pour hirondelles, martinets, ...) dans tout projet de rénovation de bâtiments communaux et comptez-vous inciter les citoyens de la commune à en faire autant ? "

*Chastre bénéficie de l'opération Cap'Hirondelles*

*Comme le mentionne notre programme (au point 14 ci dessus), Ecolo prévoit de « Relancer la convention « Combles et clochers » signée par la commune de Chastre en 1996 »*

*Des incitations passent par les journées Nature, journée de l'arbre, les ateliers nature des citoyens (comme les ateliers nature du mercredi) et du PCDN et des sensibilisations dans les écoles*

## **Vos réponses** (longueur libre)

---

La biodiversité n'est pas vraiment considérée comme une priorité ou une ressource à préserver d'urgence ; la vision de nombreux citoyens restent de supprimer les adventices et d'uniformiser les espaces verts, ce qui n'est pas porteur pour la biodiversité

Un gros travail d'information, conscientisation doit avoir lieu, et si possible avec Natagora dont nous avons des membres actifs sur notre commune ;-)